

Société

LES ZADISTES, UN DÉFI POUR L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

Chloé Morin

12/01/2018

L'opposition à la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est devenue un symbole des blocages auxquels sont confrontés les grands projets d'infrastructure dans notre pays. Pour Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion, le gouvernement a tout intérêt, sur ce sujet, à poser le débat en termes d'ordre public plutôt que s'aventurer sur le fond d'un projet sur lequel l'opinion s'avère plutôt indifférente ou partagée.

Parcs éoliens, centres de traitement ou de stockage de déchets divers et variés, projet de ligne Lyon-Turin, retenues d'eau, constructions de Center Parcs... Selon une recension des services de renseignement, pas moins de cinquante projets du même type feraient l'objet de contestations sur notre territoire. Parfois radicale et violente, issue de collectifs de riverains ou bien de groupes minoritaires venus de toute l'Europe, cette contestation qui n'est pas nouvelle – rappelons-nous de la contestation de Plogoff entre 1978 et 1981 – interroge nos processus de décision démocratiques et semble aujourd'hui affaiblir un peu plus l'autorité de l'État alors que la demande d'autorité n'a jamais été si grande.

D'un côté, les zadistes citeront les écrits de Benjamin Constant, dénonceront ce que Tocqueville nommait le « despotisme de la majorité » et John Stuart Mill la « tyrannie de la majorité ». De l'autre, les autorités invoqueront les multiples décisions de justice garantes du respect des droits des dites minorités, ou encore le soutien des populations locales – majoritaire, s'agissant de la construction de Notre-dame-des-Landes, le « oui » l'ayant emporté avec 55,17% et une participation de 51,08%.

Respect du principe démocratique et de l'autorité de l'État, soutien à des projets porteurs d'activité et donc d'emplois d'un côté. Respect des « droits des minorités » et de l'environnement de l'autre. D'un côté, on y verra le signe d'un pays bloqué, incapable de se projeter dans l'avenir, ni même de se mettre d'accord sur un projet de société. De l'autre, on considèrera que ces oppositions minoritaires constituent l'avant-garde du combat pour le progrès de l'Humanité et la protection de l'environnement.

L'examen des données d'opinion existantes ne permet pas d'établir de règle unique s'agissant du regard porté par l'ensemble de la population sur ces abcès de fixation. Certaines actions – y compris assez violentes – ont pu être considérées comme légitimes par l'opinion dès lors qu'elles servaient des causes populaires, alors que d'autres pourront susciter l'indignation d'une majorité.

S'agissant spécifiquement du projet de Notre-Dame-des-Landes, de nombreux sondages ont été réalisés, avec des résultats qui semblent parfois contradictoires. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, il apparaît que les Français exprimant une opinion tranchée sont relativement peu nombreux: 19% y sont très opposés et 8% très favorables, selon un sondage Elabe réalisé en décembre 2017 pour BFMTV. Au total, 27% s'y disent favorables et 40% opposés, 33% – soit une proportion non négligeable – n'exprimant pas d'opinion.

Les « zadistes » recueillent la sympathie (28%) ou le soutien (12%) d'une forte minorité, mais l'opposition (19%) et l'hostilité (16%) à leur endroit sont presque équivalentes. C'est essentiellement à gauche (57%) que la sympathie est la plus marquée, en particulier chez les sympathisants de gauche non-socialistes (70%). En revanche, chez LREM, l'opposition est majoritaire (54%). Les sympathisants FN sont également partagés entre soutien aux zadistes (39%) et opposition (36%).

Pour autant, lorsque la question se pose en termes d'ordre public, les réponses des Français sont nettement plus nettes: 56% se disent ainsi favorables, selon un sondage Odoxa de janvier 2018, à un « recours à la force si nécessaire pour déloger » les zadistes de Notre-Dame-des-Landes (dont 40% à gauche, 77% à LREM et 67% à droite).

En termes d'opinion, le gouvernement a donc tout intérêt, sur ce sujet, à poser le débat en termes d'ordre public, plutôt que s'aventurer sur le fond d'un projet sur lequel l'opinion s'avère plutôt indifférente ou partagée. Or, lorsque la question est posée dans ces termes, la réponse peut varier vers la continuation du projet pour ne pas donner raison à ceux qui ont enfreint la loi. Même s'il parvenait à régler ce problème-ci, la problématique de l'articulation entre démocratie locale et construction de grands projets d'infrastructure restera entière.